

DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES

EXTRAIT

2031111

du Registre des Délibérations du Comité du **16/05/21**
SYNDICAT MIXTE ECOLE DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE DES AM

Séance du 25 JUIN 2003

Objet :
Compte
Administratif 02

L'an deux mille trois et le vingt cinq juin
à dix-huit heure.

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte, s'est réuni au nombre
prescrit par le règlement, dans le lieu habituel de ses
séances, sous la présidence de Monsieur Jean THAON

0306/01

Présents ou représentés :

MM. THAON, BARBIER, CLARY, FRERE, MARY, MORANI, LORENZI,
PAUGET, REGHEZZA, VICTOR.
MMES ALLAVENA, BRUN, FORESTIER, RAYBAUD, RENAUDO, STEFANI,
SOMARIA.

Le Président donne lecture du Compte Administratif du Syndicat pour
l'année 2002 :

Après lecture des chapitres des dépenses et des recettes, article
par article, le Comité constatant son bon équilibre, décide à
l'unanimité de voter le compte administratif 2002 du Syndicat qui se
présente comme suit :

INVESTISSEMENT :	Recettes	+ 44 342.42 E
	Dépenses	- 39 569.70 E
	Total	+ 4 772.72 E

Excédent d'investissement de clôture : 4 772.72 Euros

FONCTIONNEMENT :	Recettes	+ 1 322 634.62 E
	Dépenses	- 1 313 376.27 E
	Total	+ 9 258.35 E

Excédent de fonctionnement de clôture : 9 258.35 Euros)

Excédent global de clôture : 14 031.07 Euros

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

 Ont signé au registre tous les Membres présents.

Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Président,
Jean THAON

